



Acte n° 2023B02

DELIBERATION SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 22 JUIN 2023

Nombre de Conseillers :		
En exercice	: 21	Date de convocation du Bureau Communautaire :
Présents	: 20	14/06/2023
Pouvoirs	: 1	
Votants	: 21	

Le 22 juin 2023, le Bureau de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, Président, au siège de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée, 627 route de Jassans à Trévoux.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Stéphane BERTHOMIEU, Fabien BIHLER, Carole BONTEMPS-HESDIN, Armand CHAUMONT, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Vincent LAUTIER, Patrick NABETH, Michèle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS.

Absents excusés : David POMMIER (Pouvoir Michèle NUGUET).

Secrétaire de séance : Fabien BIHLER.

OBJET : PATRIMOINE – Demande de subvention restauration d'objets mobiliers

M. Richard PACCAUD, Vice-Président chargé du tourisme, des loisirs et du patrimoine rappelle que la communauté de communes est compétente pour la restauration du petit patrimoine public des communes.

Dans le cadre du programme annuel de restauration du petit patrimoine, la restauration de deux cloches de la commune de Rancé a été commandée. Il est aujourd'hui nécessaire de valoriser ces cloches en les exposant dans le hall de la mairie. Pour ce faire, il faut remettre en état les battants et les systèmes d'accroche et également créer un portique d'exposition adapté au hall de la mairie.

Le montant estimé de cette programmation est de 3 952€ HT. Cette programmation peut bénéficier de la subvention de 30 % du département pour la restauration d'objets mobiliers publics.

Il présente au Bureau le plan de financement prévisionnel.

Dépenses HT 2023		Recettes HT		Taux
		CD01	1.185,60 €	30%
		Reste à charge CCDSV	2.766,40€	70%
Total Coût estimé HT	3952 €	Total HT	3952 €	100%

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel pour la restauration d'objets mobiliers ;
- ✓ **DE SOLLICITER** les aides financières du Département de l'Ain ;

- ✓ **DE MANDATER** le Président ou son Représentant pour effectuer toutes les démarches auprès des collectivités et pour signer tous les documents nécessaires à ces demandes de subventions ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits en recettes au Budget Principal 2023 et suivants.

A Trévoux, le 22/06/2023

**Le Secrétaire de Séance,
Fabien BIHLER**



Nom: Fabien BIHLER
Motif: Maire de RANCE
Date: 26/06/2023 10:44:32 (UTC+02:00:00)
Affichage sous format électronique :

26 JUIN 2023

**Le Président,
Marc PECHOUX**

